



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 21 janvier 2026

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 21 janvier 2026, en respect des mesures sanitaires en vigueur.

Sont présents :

Julie Grenier	mairesse	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	préfet	Coaticook (V)
Jean-Pierre Charuest	maire	Compton (M)
Anthony Laroche	maire	Dixville (M)
Anik-Nadia Gauthier Arbour	mairesse	East Hereford (M)
Kim Filion	conseillère	Martinville (C)
Steve Lanciaux	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo
Marc Delorme	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Pamela B Steen	mairesse	Stanstead-Est (M)
Gaétan Lafond	maire	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0. OUVERTURE DE LA SESSION

1.1 ÉLECTIONS

1.1.1 Préfet et préfet suppléant

1.1.2 Membres du Comité Administratif (CA)

1.2 Responsabilités des élus, porteurs de dossiers et délégations

1.3 Composition des Comités régionaux

1.4 Désignation — Administrateurs

1.4.1 ActiBus de la région de Coaticook

1.4.2 Acti-Sports MRC de Coaticook et Carrefour Loisirs

1.4.3 Alliance bioalimentaire et forestière de la région de Coaticook

1.4.4 Conseil de gouvernance des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF)

1.4.5 Corporation touristique régionale de Coaticook

1.4.6 OBNL en habitation (L'Entrée)

1.4.7 Récup-Estrie

1.4.8 Ressourcerie des Frontières

1.4.9 Table des MRC de l'Estrie (TME) et autres instances régionales

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS

4.1.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2025

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal de conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 4.2.1 Énergies renouvelables
 - 4.2.1.1 Politique-cadre sur le développement des énergies renouvelables
 - 4.2.1.2 Entente de confidentialité bilatérale
 - 4.2.1.3 Comité de suivi
- 4.2.2 Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec et du ministère des Transports et de la Mobilité durable (Re : CM2025-11-296)
- 4.2.3 Programme de soutien au transport adapté (PTSA), volet 1 - 2025-2027
 - 4.2.3.1 Admissibilité de la MRC
 - 4.2.3.2 Convention d'aide financière — Signature
- 4.2.4 Avis ministériel — Projet de règlement 6-25.9 modifiant le règlement 6-25 concernant le schéma d'aménagement et de développement durable sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 4.2.5 Diagnostic économique guidant la révision du SADD — Aide financière du MEI – Autorisation à signature de la convention d'aide financière (Re : MCM2025-10-267)

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION

- 5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC
 - 5.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 14 janvier 2026
 - 5.1.2 Journées de la persévérance scolaire — 16 au 20 février 2026
 - 5.1.3 MRC d'Arthabaska — Modification des enveloppes budgétaires des subventions relatives au transport collectif
- 5.2 ÉQUIPE DE LA MRC
 - 5.2.1 Infolettre (Dossiers en cours)
- 5.3 ADMINISTRATION
 - 5.3.1 Décret — Population 2026
 - 5.3.2 Désignation — Personne responsable et délégation de responsabilité en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)
 - 5.3.3 Signataires des effets de la MRC

6.0 TRÉSORERIE

- 6.1 PAIEMENT DES COMPTES
 - 6.1.1 Comptes payés
 - 6.1.2 Comptes à payer
 - 6.1.3 Contributions financières — 2026
 - 6.1.3.1 Acti-Sports MRC de Coaticook
 - 6.1.3.2 Corporation touristique régionale de Coaticook
 - 6.1.3.3 Alliance bioalimentaire et forestière de la région de Coaticook
 - 6.1.4 Honoraires professionnel — Conseillers juridiques
 - 6.1.5 Honoraires professionnels — KPMG Syndic



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 6.1.6 Immobilisation — Achat d'un portable
- 6.2 RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES
 - 6.2.1 Rapport au 31 décembre 2025
- 6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
 - 6.3.1 Approbation de surplus à des fins budgétaires — Prévisions budgétaires 2026
 - 6.3.2 Autorisation à dépenser — Projet d'accueil
 - 6.3.3 Obligations de TACTIC — Mandat de négociations
 - 6.3.4 Paiement de quotes-parts — Municipalité d'East Hereford

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

- 7.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional conjoint Occupation du territoire (COT)/Milieux naturels et Environnement (CMNE) du 10 décembre 2025
- 7.2 Taxe sur l'immatriculation — Confirmation de la participation de la MRC
- 7.3 Canton d'Hatley — Utilisation des écocentres – Entente
- 7.4 Oasis — Services professionnels de Rousseau Lefebvre
- 7.5 Addenda à l'entente avec Éco Entreprises Québec encadrant les services de collecte et de transport des matières recyclables — Autorisation à signature – Aérosols, polystyrène, cartons ondulés et verre aux écocentres
- 7.6 Plan climat — Démarche de réduction des GES – Octroi d'un mandat à la FQM
- 7.7 Octroi de mandat au COGESAF pour élaboration d'un outil de vulgarisation du projet de cartographie des zones inondables et de mobilité
- 7.8 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA
 - 7.8.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional consultatif agricole (CCA) du 9 décembre 2025
 - 7.8.2 Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire en Estrie 2021-2026-Avenant 2 — Autorisation à signature

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

- 8.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement des Communautés (CDC) du 10 décembre 2025
- 8.2 Camp Kionata
 - 8.2.1 Point de service à Saint-Isidore-de-Clifton
 - 8.2.2 Contributions municipales
- 8.3 Sommes résiduelles de projets FVMV 2020-2024
- 8.4 CSLE – Projet d'entente pour le soutien à l'embauche d'agents de développement en loisirs
- 8.5 Précision — Politique d'investissement – Fonds Express Neil and Louise Tillotson
- 8.6 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement des Communautés (CDC) du 14 janvier 2026
- 8.7 Fonds Arts et Culture — Projet de la TCCC — Promotion de l'offre culturelle
- 8.8 FVMV — Enveloppe territoriale — Projet
- 8.9 Fonds jeunesse de la MRC de Coaticook
 - 8.9.1 Actions Interculturelles — Tournoi de soccer



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- interculturel
- 8.9.2 Maison Séjour — Journée internationale des droits des femmes
- 9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 9.1 Rencontre du Comité Régional de Développement Économique (CDÉ) du 9 décembre 2025
- 9.2 Fonds Vitalité entrepreneuriale — Demandes d'aide financière et engagement de crédit
- 10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique (CSP) — volet prévention incendie du 28 novembre 2025
- 10.2 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique (CSP) — volet services policiers du 18 décembre 2025
- 10.3 Priorités 2026-2027 du Plan d'action régional et local (PARL)
- 10.4 Plan d'organisation des ressources policières (PORP)
- 11.0 GREFFE**
- 11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS
- 11.1.1 ADOPTION — Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « I » de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2026 et de leur paiement par les municipalités locales
- 11.1.2 ADOPTION — Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « II » de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2026 et de leur paiement par les municipalités locales
- 11.1.3 ADOPTION — Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « III » de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2026 et de leur paiement par les municipalités locales
- 11.1.4 ADOPTION — Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2026
- 11.2 CORRESPONDANCE
- 11.2.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
- 11.2.2 Extrait du « Registre de Correspondance » de Janvier 2026
- 12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL**
- 12.1 PRÉFET
- 12.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER
- 13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES**
- 13.1 Table des MRC de l'Estrie (TME) — Procès-verbal du conseil d'administration du 18 décembre 2025
- 14.0 AFFAIRES DIVERSES**



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 14.1 Enjeux et événements locaux
- 14.2 Vins & fromages au profil de programme alternatif du CJE, l'École la Boussole — 13 février – Centre communautaire Élie-Carrier de Coaticook
- 14.3 Spectacle Accro à la vie! au profit du programme de prévention du suicide de la maison des jeunes de Coaticook la Mayz — 6 et 7 février – Pavillon des arts et de la culture de Coaticook
- 14.4 Édition 2026 du souper du maire organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook — 11 février

15.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

16.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

17.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE

La présente séance est tenue en présentiel, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le public y est admis, en respect des mesures sanitaires en vigueur, et ce, conformément à l'avis public publié par la MRC le 24 février 2022, à cet effet.

Madame Catherine Madore, agente de communication marketing et Monsieur Kévin Roy, directeur général et greffier-trésorier sont présents. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe et greffière, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance du Conseil de la MRC est ouverte à 19 h 30, exceptionnellement par le greffier-trésorier conformément à l'article 210.25 de la *Loi sur l'organisation territoriale* (RLRQ, chapitre O-9) qui préside la rencontre et ce, jusqu'à l'élection du préfet.

1.1 ÉLECTIONS

1.1.1 PRÉFET ET PRÉFET SUPPLÉANT

Conformément à l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, chapitre O-9) et à la « *Politique concernant la nomination des préfets et préfet adjoint de la MRC de Coaticook* », la directrice générale adjointe et greffière procède au processus visant l'élection du préfet et du préfet suppléant. Seuls les maires peuvent voter.

Après le processus de mise en candidature et d'élection, sont proclamées élues, pour un mandat de 2 ans, soient les années 2026 et 2027 et en conformité avec la résolution CM2025-11-282, les personnes suivantes :

Nom	Maire de la municipalité de	Fonction
Simon Madore	Coaticook	Préfet
Steve Lanciaux	Saint-Herménégilde	Préfet suppléant



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Les personnes ainsi proclamées élues prêtent serment avant la poursuite de la séance. Le préfet ainsi élu préside le reste de la séance.

1.1.2 MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF (CA)

Conformément à l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, chapitre 0-9) et à la « *Politique concernant la nomination des membres des comités permanents de la MRC de Coaticook* », la secrétaire-trésorière adjointe et greffière procède à l'élection des membres du Comité administratif de la MRC. Le préfet, le préfet adjoint ainsi que le maire de la Ville de Coaticook ont *de facto* un siège au sein du comité administratif de la MRC de Coaticook en vertu des statuts de la MRC. Puisque le maire de Coaticook est également le préfet, 3 sièges sont à combler au sein du Comité administratif pour la période janvier 2026 — janvier 2028.

Après le processus de mise en candidature et d'élection, sont proclamées élues au sein du Comité administratif de la MRC pour 2026-2027, les personnes suivantes :

Nom	Maire de la municipalité de		Siège
Simon Madore	Coaticook	et préfet	1
Steve Lanciaux	Saint-Herménégilde	et préfet suppléant	2
Jean-Pierre Charuest	Compton		3
Pamela B. Steen	Stanstead-Est		4
Benoît Roy	Saint-Malo		5

Les personnes ainsi proclamées élues prêtent serment avant la poursuite de la séance.

CM2026-01-001

1.2 RESPONSABILITÉS DES ÉLUS, PORTEURS DE DOSSIERS ET DÉLÉGATIONS

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la désignation des porteurs de dossiers et délégués de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que l'attribution des responsabilités est en fonction de leurs intérêts et disponibilités ;

ATTENDU qu'il s'agit d'un mandat de 2 ans, soient 2026 et 2027 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux

APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU que les responsabilités des élus du conseil de la MRC soient partagées comme suit à compter de ce jour, et ce, jusqu'au Conseil de la MRC de janvier 2028, à moins d'une vacance :

Nom de l' élu	Responsable — Secteur d'activités
Anthony Laroche	Milieus humides et hydriques
Pamela B. Steen	Transport et Mobilité durable
Simon Madore	Aménagement durable du territoire
Jean-Pierre Charuest	Agricole et forestier
Anick-Nadia Gauthier Arbour	Habitation et Développement social
Gaétan Lafond	Gestion des matières résiduelles
Simon Madore	Développement économique et tourisme



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Nom de l' élu	Responsable — Secteur d'activités
Steve Lanciaux	Loisirs
Julie Grenier	Culture et Patrimoine
Anick-Nadia Gauthier Arbour	Accueil et Intégration
Benoît Roy	Sécurité publique
Kim Filion	Jeunesse
Julie Grenier	Famille et Aînés
Bernard Marion	Changements climatiques et Énergies

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-01-002

1.3 COMPOSITION DES COMITÉS RÉGIONAUX

ATTENDU la *Politique concernant la nomination des membres des comités permanents de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook* ;

ATTENDU le règlement créant les comités régionaux de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et établissant les règles de régie interne ;

ATTENDU que le préfet peut d'office participer à tout comité de la MRC ;

ATTENDU le partage des responsabilités des élus du conseil de la MRC pour les années 2026 et 2027 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaétan Lafond
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU que les élus siègent sur les comités régionaux de la MRC en fonction de leurs responsabilités, de leurs intérêts ou des secteurs géographiques préétablis, de la façon suivante, et compte tenu que le préfet est d'office sur l'ensemble des comités de la MRC, ainsi que les autres membres prévus au



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

règlement, soient :

Comité régional	Élus
Consultatif agricole (CCA)	Jean-Pierre Charuest, Élu-responsable des dossiers « Agricole et forestier »
	Simon Madore, Élu-responsable des dossiers « Aménagement durable du territoire »
	Bernard Marion, Élu-responsable des dossiers « Changements climatiques et énergies »
Conjoint Aménagement et Environnement (CAE)	Jean-Pierre Charuest, Élu-responsable des dossiers « Agricole et forestier »
	Anthony Laroche, Élu-responsable des dossiers « Milieux humides et hydriques »
	Simon Madore, Élu-responsable des dossiers « Aménagement durable du territoire »
	Julie Grenier, Élu-responsable des dossiers « Culture et Patrimoine »
	Anick-Nadia Gauthier Arbour, Élu-responsable des dossiers « Habitation et Développement social »
	Gaétan Lafond, Élu-responsable des dossiers « Gestion des matières résiduelles »
	Pamela B. Steen, Élu-responsable des dossiers « Transport et Mobilité durable »
	Bernard Marion, Élu-responsable des dossiers « Changements climatiques et énergies »
Développement des communautés (CDC)	Simon Madore, maire de Coaticook
	Julie Grenier, Élu-responsable des dossiers « Culture et Patrimoine » et Élu-responsable des dossiers « Famille et Aînés »
	Anick-Nadia Gauthier Arbour, Élu-responsable des dossiers « Habitation et Développement social »
	Kim Fillion, Élu-responsable des dossiers « Jeunesse »
	Steve Lanciaux, Élu-responsable des dossiers « Loisirs »
	Bernard Marion, Élu-Responsable des dossiers « Accueil & Intégration »
	Pamela B. Steen, Élu intéressée
Sécurité publique (CSP)	Benoît Roy, Élu-responsable des dossiers de sécurité publique secteur East Hereford, Saint-Malo et Saint-Venant-de-Paquette
	Jean-Pierre Charuest secteur de Compton , Martinville et Waterville
	Anick — Nadia Gauthier Arbour secteur East Hereford , Saint-Malo et Saint-Venant-de-Paquette
	Gaétan Lafond secteur Martinville, Compton et Waterville
	Bernard Marion secteur Dixville, Saint-Herménégilde et Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton
	Steve Lanciaux secteur Dixville, Saint-Herménégilde et Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton
	Pamela B. Steen secteur Barnston-Ouest et Stanstead-Est
	Simon Madore, Représentant de la Ville de Coaticook
Développement économique (CDÉ)	Simon Madore, Élu-responsable des dossiers « Développement économique et Tourisme »



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Comité régional	Élus
	Anick-Nadia Gauthier Arbour, Élu-Responsable des dossiers « Accueil et Intégration »
	Steve Lanciaux, Élu intéressé

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

1.4 DÉSIGNATION — ADMINISTRATEURS

1.4.1 ACTIBUS DE LA RÉGION DE COATICOOK

ATTENDU le partage des responsabilités des élus du conseil de la MRC de Coaticook pour les années 2026 et 2027 ;

ATTENDU qu'il est opportun de désigner l'un des membres du Conseil de la MRC qui représentera la MRC au niveau de l'organisme Acti-Bus de la région de Coaticook Inc. ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Anthony Laroche
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU de désigner l'élue responsable du dossier « Transport et Mobilité durable » au sein du Conseil de la MRC, soit Pamela B. Steen pour représenter la MRC au niveau de l'organisme Acti-Bus de la région de Coaticook Inc.

CM2026-01-003



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-01-004

1.4.2 ACTI-SPORTS MRC DE COATICOOK ET CARREFOUR LOISIRS

ATTENDU le partage des responsabilités des élus du conseil de la MRC de Coaticook pour les années 2026 et 2027 ;

ATTENDU qu'il est opportun de désigner les membres du Conseil de la MRC qui siégeront au niveau de l'organisme Acti-Sports MRC de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Anthony Laroche

APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU de désigner les élus suivants à titre d'administrateurs au niveau de l'organisme Acti-Sports MRC de Coaticook pour les années 2026 et 2027, soient :

- Simon Madore, maire de Coaticook ;
- Julie Grenier, mairesse de Barnston-Ouest ;
- Anick-Nadia Gauthier Arbour, mairesse d'East Hereford ;
- Kim Filion, conseillère de Martinville ;
- Steve Lanciaux, maire de Saint-Herménégilde ;
- Bernard Marion, maire de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;
- Pamela B. Steen, mairesse de Stanstead-Est.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-01-005

1.4.3 ALLIANCE BIOALIMENTAIRE ET FORESTIÈRE DE LA RÉGION DE COATICOOK

ATTENDU le partage des responsabilités des élus du conseil de la MRC de Coaticook pour les années 2026 et 2027 ;

ATTENDU qu'il est opportun de désigner deux (2) des membres du Conseil de la MRC au niveau de l'organisme Alliance Bioalimentaire et forestière de la région de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaétan Lafond
APPUYÉE par le conseiller régional Anthony Laroche

IL EST RÉSOLU de désigner le préfet Monsieur Simon Madore ainsi que Monsieur, l'élu responsable du dossier « Agricole et Forêt » au sein du Conseil de la MRC Monsieur Jean-Pierre Charuest, à titre d'administrateurs de l'organisme Alliance Bioalimentaire et forestière de la région de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-01-006

1.4.4 CONSEIL DE GOUVERNANCE DES BASSINS VERSANTS DE LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS (COGESAF)

ATTENDU le partage des responsabilités des élus du conseil de la MRC de Coaticook pour les années 2026 et 2027 ;

ATTENDU qu'il est opportun de désigner l'un des membres du Conseil de la MRC pour représenter la MRC au niveau du Conseil de gouvernance des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU de désigner l' élu responsable du dossier « Milieux humides et hydriques » Monsieur Anthony Laroche au sein du Conseil de la MRC, pour représenter la MRC au sein du Conseil de gouvernance des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF).

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

TOTAL	47/47	100 %		
-------	-------	-------	--	--

ADOPTION

CM2026-01-007

1.4.5 CORPORATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE COATICOOK

ATTENDU le partage des responsabilités des élus du conseil de la MRC de Coaticook pour les années 2026 et 2027 ;

ATTENDU qu'il est opportun de désigner l'un des membres du Conseil de la MRC pour représenter la MRC au niveau de la Corporation touristique régionale de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaétan Lafond
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU de désigner l'élu responsable du dossier « Développement économique et *Tourisme* » au sein du Conseil de la MRC, Monsieur Simon Madore au sein des administrateurs de la Corporation touristique régionale de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-01-008

1.4.6 OBNL EN HABITATION (L'ENTRÉE)

ATTENDU le partage des responsabilités des élus du conseil de la MRC de Coaticook pour les années 2026 et 2027 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'il est opportun de désigner l'un des membres du Conseil de la MRC au sein de l'organisme à but non lucratif (OBNL) au niveau de l'Habitation, connu sous le nom « L'Entrée » ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Kim Filion
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU de désigner l'élue responsable du dossier « Habitation et Développement social » au sein du Conseil de la MRC, Madame Anick-Nadia Gauthier Arbour et celle-ci pourra ainsi être l'un des administrateurs de l'organisme en habitation « L'Entrée ».

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-01-009

1.4.7 RÉCUP-ESTRIE

ATTENDU le partage des responsabilités des élus du conseil de la MRC de Coaticook pour les années 2026 et 2027 ;

ATTENDU qu'il est opportun de déléguer l'un des membres du Conseil de la MRC auprès de la régie intermunicipale de récupération de l'Estrie (Récup-Estrie) ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU de désigner l' élu responsable du dossier « Gestion des matières résiduelles » au sein du Conseil de la MRC, soit Monsieur Gaétan Lafond ainsi que Monsieur Marc Delorme à titre de substitut comme représentants de la MRC au niveau des administrateurs de Récup-Estrie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-01-010

1.4.8 RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES

ATTENDU le partage des responsabilités des élus du conseil de la MRC de Coaticook pour les années 2026 et 2027 ;

ATTENDU qu'il est opportun de désigner l'un des membres du Conseil de la MRC au niveau de l'organisme partenaire de la MRC, la « Ressourcerie des Frontières » ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Anthony Laroche

IL EST RÉSOLU de désigner l'élu responsable du dossier « Gestion des matières résiduelles » au sein du Conseil de la MRC, Monsieur Gaétan Lafond comme représentant de la MRC et celui-ci pourra ainsi être l'un des administrateurs de la Ressourcerie des Frontières.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-01-011

1.4.9 TABLE DES MRC DE L'ESTRIE (TME) ET AUTRES INSTANCES RÉGIONALES

ATTENDU qu'il est opportun de désigner les représentants de la MRC de Coaticook au sein de la Table des MRC de l'Estrie (TME) ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaétan Lafond
APPUYÉE par la conseillère régionale Kim Filion

IL EST RÉSOLU que le préfet Monsieur Simon Madore et le préfet suppléant Monsieur Steve Lanciaux représenteront les intérêts de la MRC de Coaticook au niveau des instances régionales, dont la Table des MRC de l'Estrie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que le public soit de nouveau admis aux séances du conseil, les citoyens peuvent également continuer de transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020, qui fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance et personne ne souhaite s'adresser aux membres du Conseil de la MRC de Coaticook.

CM2026-01-012

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente séance ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par la conseillère régionale Julie Grenier

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS

CM2026-01-013

4.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 26 NOVEMBRE 2025

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2025 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2025 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

4.2.1 ÉNERGIES RENOUVELABLES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2026-01-014

4.2.1.1 POLITIQUE-CADRE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

ATTENDU que par sa compétence en aménagement du territoire, les MRC ont un rôle clé à jouer dans la planification, l'encadrement et l'orientation des projets structurants susceptibles d'avoir des impacts sociaux, environnementaux, économiques et paysagers ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2025-11-286, le Conseil de la MRC a choisi de maintenir le leadership de la MRC et que celle-ci soit l'instance désignée pour discuter de tout nouveau projet d'énergie renouvelable sur son territoire ;

ATTENDU que dans un contexte marqué par l'urgence climatique, l'évolution rapide des besoins énergétiques du Québec et l'engagement collectif vers la carboneutralité d'ici 2050, la MRC de Coaticook souhaite se doter d'une politique-cadre afin d'encadrer le potentiel de développement des énergies renouvelables sur son territoire ;

ATTENDU que cette politique s'inscrit dans une volonté d'anticipation, de transparence et de cohérence, afin que tout projet d'énergie renouvelable contribue positivement au développement durable de la région et au bien-être de sa population ;

ATTENDU qu'il est opportun d'établir un cadre clair pour une évaluation objective et comparable des projets de nature commerciale susceptibles d'avoir un impact collectif sur le territoire, tout en respectant son identité régionale, les besoins locaux, la réglementation applicable et l'autonomie locale ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte un projet de « *Politique-cadre pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la MRC de Coaticook* » et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU la consultation en amont et la présentation lors d'un atelier de travail ;

ATTENDU que cette politique vise notamment à :

- définir une vision claire et partagée du développement des énergies renouvelables sur le territoire de la MRC de Coaticook ;
- offrir un cadre de référence commun aux municipalités, aux promoteurs, aux partenaires et à la population sur la façon dont devront être implantés les projets les modalités d'une compensation liée à l'utilisation ;
- favoriser des projets énergétiques socialement acceptables, intégrés harmonieusement au territoire ;
- limiter l'impact des projets sur les milieux naturels, les paysages et l'agriculture ;
- maximiser les retombées économiques locales et collectives ;
- soutenir la transition énergétique tout en respectant l'identité et les particularités du territoire ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par la conseillère régionale Julie Grenier

IL EST RÉSOLU d'adopter la « *Politique-cadre pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la MRC de Coaticook* », telle



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

que présentée et en conséquence elle entrera en vigueur à compter des présentes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-01-015

4.2.1.2 ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ BILATÉRALE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2025-11-286, il fut convenu que la MRC de Coaticook soit l'instance désignée pour discuter ou élaborer tout nouveau projet d'énergie renouvelable et maintienne un certain leadership ;

ATTENDU qu'un producteur d'énergie explore la possibilité d'élaborer un projet de production d'électricité à partir d'une source solaire sur le territoire de certaines municipalités de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que l'élaboration de ce projet nécessite l'échange d'informations entre le producteur, les municipalités et la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que l'information ainsi transmise est susceptible de contenir un contenu à caractère confidentiel et qu'il y a conséquemment lieu de convenir de modalités afin d'encadrer de tels échanges ;

ATTENDU que la MRC doit toutefois respecter la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) dans le traitement des informations qu'elle détient, sous réserve des droits relatifs à la propriété intellectuelle ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte un projet de « Convention de confidentialité et de non-divulgence » et en fait sien comme si au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'une modification est souhaitée afin de circonscrire l'obligation de confidentialité ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par la conseillère régionale Kim Filion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser la conclusion d'une entente de confidentialité avec le producteur d'énergie explorant la possibilité d'élaborer un projet de production d'électricité à partir d'une source solaire sur le territoire de la MRC de Coaticook ;
- ▶ que le greffier-trésorier et directeur général soit autorisé à signer une telle entente de confidentialité, avec la modification souhaitée, s'il y a lieu ;
- ▶ que la direction générale soit autorisée à effectuer toutes les formalités nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-01-016

4.2.1.3 COMITÉ DE SUIVI

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2025-11-286, il fut convenu que la MRC de Coaticook soit l'instance désignée pour discuter ou élaborer tout nouveau projet d'énergie renouvelable et maintienne un certain leadership ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2026-01-014, la MRC a adopté la « *Politique-cadre pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la MRC de Coaticook* » ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'objectif de celle-ci est d'établir un cadre clair pour une évaluation objective et comparable des projets de nature commerciale susceptibles d'avoir un impact collectif sur le territoire, tout en respectant son identité régionale, les besoins locaux, la réglementation applicable et l'autonomie locale ;

ATTENDU la présentation lors d'un atelier de travail à cet effet ;

ATTENDU qu'il est opportun de créer un comité de suivi afin d'assurer le cheminement des dossiers dans le respect de la *Politique-cadre pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la MRC de Coaticook* ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Anick-Nadia Gauthier Arbour **APPUYÉE** par la conseillère régionale Julie Grenier

IL EST RÉSOLU de créer un comité de suivi afin d'assurer le cheminement des dossiers dans le respect de la *Politique-cadre pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la MRC de Coaticook* et il sera formé des personnes suivantes :

- Simon Madore, maire de Coaticook ;
- Jean-Pierre Charuest, maire de Compton ;
- Anthony Laroche, maire de Dixville ;
- Steve Lanciaux, maire de Saint-Herménégilde ;
- Benoît Roy, maire de Saint-Malo ;
- Bernard Marion, maire de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;
- Pamela B. Steen, mairesse de Stanstead-Est.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2.2 PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN DE LA SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC ET DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (RE : CM2025-11-296)

Information est donnée à l'effet qu'une enveloppe globale de 7 295 641 \$ est réservée aux MRC dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec et du ministère des Transports et de la Mobilité durable (PAITC-SOFIL) pour les exercices financiers 2025-2026 à 2028-2029. Les montants alloués aux MRC seront répartis en fonction de leur achalandage total constaté au cours de l'année 2023. La MRC de Coaticook a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au SOFIL aux termes de la résolution CM2025-11-296.

4.2.3 PROGRAMME DE SOUTIEN AU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA), VOLET 1 - 2025-2027

4.2.3.1 ADMISSIBILITÉ DE LA MRC

Information est donnée à l'effet que la MRC est admissible à une aide financière maximale de 563 535 \$ à titre de contribution de base pour les années 2025, 2026 et 2027 pour l'exploitation de services en transport adapté dans le cadre du volet 1, du Programme de soutien au transport adapté (PSTA), soit 187 845 \$ par année.

CM2026-01-017

4.2.3.2 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE — SIGNATURE

ATTENDU que le Programme de soutien au transport adapté (PSTA), vise à assurer la mobilité des personnes handicapées du Québec pour que celles-ci puissent avoir accès aux activités de leur communauté et ainsi à favoriser leur participation sociale ;

ATTENDU que le volet 1 du Programme vise à développer et à maintenir l'offre de services de transport adapté du Bénéficiaire ;

ATTENDU que la demande de la MRC (à titre de bénéficiaire) a été retenue et que le ministère accepte de verser une aide financière qui vise à couvrir une partie des frais de transport engagés pour les déplacements effectués par les personnes handicapées visées par le Programme ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le projet de convention d'aide financière présenté par le ministère déterminant les obligations des Parties dans ce contexte ;

ATTENDU que la MRC est admissible à une aide financière maximale de 563 535 \$ à titre de contribution de base pour les années 2025, 2026 et 2027 pour l'exploitation de services en transport adapté dans le cadre du volet 1, du PSTA, soit 187 845 \$ par année ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'accepter la convention d'aide financière dans le cadre du volet 1, du Programme de soutien au transport adapté (PSTA), comme présenté ;
- ▶ d'autoriser le préfet ainsi que le greffier-trésorier et directeur général à signer ladite convention au nom de la MRC afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

4.2.4 AVIS MINISTÉRIEL — PROJET DE RÈGLEMENT 6-25.9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 6-25 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

Information est donnée à l'effet que le projet de règlement 6-25.9 modifiant le schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC dans le but de modifier le périmètre urbain de la Municipalité de Stanstead-Est a été jugé non conforme à certaines Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT). Les recommandations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation seront étudiées et travaillées avec le Comité régional conjoint Aménagement et Environnement (CAE) avant l'adoption finale du règlement par ce Conseil.



CM2026-01-018

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2.5 DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE GUIDANT LA RÉVISION DU SADD — AIDE FINANCIÈRE DU MEI – AUTORISATION À SIGNATURE DE LA CONVENTION D’AIDE FINANCIÈRE (RE : CM2025-10-267)

ATTENDU que dans le cadre de la révision du schéma d’aménagement et de développement durable, la MRC de Coaticook a obtenu du financement du MAMH sous forme de convention d’aide financière d’un montant de 207 918 \$ sur trois ans ;

ATTENDU que ce financement sert à payer une partie du salaire de la conseillère en aménagement du territoire et des mandats à l’externe, au besoin ;

ATTENDU que dans le contexte de la démarche de planification stratégique en développement économique, la MRC de Coaticook est allée en appel d’offres sur invitation pour la réalisation d’un diagnostic économique des commerces et industries du territoire, leur structure régionale, les filières clés (créneaux), les services de proximité, les pôles d’échanges en transport et leur capacité d’accueil, les besoins, notamment en espace futur ainsi que le potentiel de consolidation des secteurs, etc. ;

ATTENDU qu’aux termes de la résolution CM2025-10-267, le Conseil de la MRC a accepté l’offre de services de Ville Nouvelle et leur a confié un mandat pour la réalisation d’un diagnostic économique servant à guider la révision du Schéma d’aménagement et de développement durable, sur la base de leur proposition, pour un montant maximal de 54 895 \$ avant toutes taxes ou de 57 632,89 \$ taxes nettes ;

ATTENDU que le Conseil aux termes de la même résolution avait autorisé le directeur du Développement économique à déposer, au nom de la MRC de Coaticook, une demande d’aide financière au ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie (MEIE) pour ledit projet ;

ATTENDU que ledit projet est admissible à une aide financière maximale de 24 118 \$ du ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie, dans le cadre du volet 2 du Programme d’appui aux projets de développement économique ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le projet de convention d’aide financière présenté par le ministère déterminant les obligations des Parties dans ce contexte ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaétan Lafond
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter la convention d’aide financière dans le cadre du Volet 2 du Programme d’appui aux projets de développement économique, telle que présentée ;
- ▶ d’autoriser le greffier-trésorier et directeur général à signer ladite convention au nom de la MRC afin de donner plein effet à la présente résolution.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATIONS

5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

5.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2026

La greffière dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook tenue le 19 novembre 2025.

CM2026-01-019

5.1.2 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE — 16 AU 20 FÉVRIER 2026

ATTENDU que les décideurs et les élus de l'Estrie placent depuis 20 ans, **la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement**, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image et l'attractivité régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le chômage et l'inactivité, ainsi que plusieurs problèmes sociaux ;

ATTENDU que les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de **contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens**, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, **l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social** ;

ATTENDU que les **conséquences individuelles du décrochage scolaire sont nombreuses** sur la santé physique et mentale, les comportements sociaux, sur l'employabilité et sur la productivité au travail ;

ATTENDU que le **décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie**, à savoir que le coût économique du décrochage scolaire en Estrie est estimé entre 32 949 \$ et 43 811 \$ par décrocheur, représentant un total de 1,14 à 1,54 milliard de dollars pour la région chaque année ;

ATTENDU que les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006, mais qu'encore **plus de 18,2 % de ces jeunes décrochent annuellement** avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2021-2022) ;

ATTENDU que pour **garantir le dynamisme de la région, la prospérité de nos entreprises et la pleine participation de nos citoyens à l'économie de l'Estrie**, il est crucial de poursuivre les efforts de mobilisation autour de la réussite éducative ;

ATTENDU que la réussite éducative n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un **enjeu social** dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme le qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

ATTENDU que **R3USSIR** organise, du **16 au 20 février 2026**, la 16^e édition des **Journées de la persévérance scolaire en Estrie** sous le thème « La persévérance fait toute la différence ! », que celles-ci souhaitent rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire ;

ATTENDU que les **Journées de la persévérance scolaire** se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

ATTENDU que les impacts de la pandémie sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants **continuent** de se faire sentir, **fragilisant** ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative ;

ATTENDU que malgré le **travail amorcé porte fruit**, il n'en demeure pas moins que certains jeunes élèves du secondaire de la MRC de Coaticook décrochent avant d'avoir obtenu un premier diplôme ;

ATTENDU qu'il importe de **demeurer vigilant** et de **continuer à œuvrer ensemble** à la persévérance scolaire des jeunes, d'autant plus qu'il s'agit là d'un enjeu étroitement lié au développement socioéconomique de chacune des communautés de la région ;

ATTENDU que Laurent Duvernay-Tardif a accepté d'être de nouveau le porte-parole officiel du mouvement



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 14 janvier 2026 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Anthony Laroche
APPUYÉE par la conseillère régionale Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU

- ▶ de proclamer que les 16, 17, 18, 19 et 20 février 2026 comme étant les **Journées de la persévérance scolaire** sur le territoire de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'appuyer **R3USSIR** et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire — dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires — afin de faire de l'**Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés** ;
- ▶ de **hisser fièrement le drapeau** déjà reçu à cet effet et encourager les municipalités ayant également un drapeau à faire de même ;
- ▶ d'encourager les élus et la population à **arborer fièrement le ruban vert et blanc en guise de solidarité** ;
- ▶ d'encourager les employés de la MRC à participer au **Jeudi PerséVERT** le 19 février 2026, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur verte pour démontrer son engagement envers la persévérance scolaire ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à l'ensemble des municipalités de la MRC de Coaticook et au Projet Partenaires pour la réussite éducative.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

TOTAL	47/47	100 %		
-------	-------	-------	--	--

ADOPTION

CM2026-01-020

5.1.3 MRC D'ARTHABASKA — MODIFICATION DES ENVELOPPES BUDGÉTAIRES DES SUBVENTIONS RELATIVES AU TRANSPORT COLLECTIF

ATTENDU que la MRC d'Arthabaska sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci prenne toutes les mesures nécessaires pour supporter le développement du transport en commun, notamment en tenant compte des réalités locales et des besoins spécifiques des communautés ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a offert le Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) 2025-2028 déposé le 26 novembre 2025, lequel s'inscrit dans le plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2023 (PEV 2030) ;

ATTENDU que ce programme représente la principale source de financement du volet collectif régulier de plusieurs services de transport adapté et collectif des régions rurales comme la MRC d'Arthabaska et la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'il est porté à l'attention de la MRC que la nouvelle mouture du PADTC 2025-2028 prévoit une limite d'hausse de financement dans toutes les enveloppes développement et bonification de 4 % à 5 % ;

ATTENDU que l'enveloppe de maintien ne pourra pas excéder le montant statué en 2025, malgré des hausses annuelles de fonctionnement inévitables et que les MRC ne peuvent plus déposer dans le volet 1 du PADTC ;

ATTENDU que cette situation se traduira par une révision importante des prévisions budgétaires des services de transport partout au Québec, limitant nécessairement l'élan de développement de l'offre de service sur le territoire ;

ATTENDU que pour le territoire de la MRC de Coaticook, les nouvelles règles se traduiront par une baisse de 78 000 \$ de soutien financier ;

ATTENDU que ces coupures mettent en péril le fruit de plusieurs années d'effort d'organisation et de mise à niveau de l'offre de transport collectif dans la région ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 14 janvier 2026 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par la conseillère régionale Kim Filion

IL EST RÉSOLU

- ▶ de dénoncer et prendre nettement position à l'encontre de ces coupures aux subventions en transport collectif ;
- ▶ d'appuyer la MRC d'Arthabaska dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci prenne toutes les mesures nécessaires pour supporter le développement du transport en commun,



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

notamment en tenant compte des réalités locales et des besoins spécifiques des communautés ;

- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution au ministre des Transports et de la Mobilité durable, au Premier ministre du Québec et à la députation régionale ;
- ▶ de transmettre également une copie à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Association des Transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) et Acti-Bus de la région de Coaticook pour appui ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Fillion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

5.2 ÉQUIPE DE LA MRC

5.2.1 INFOLETTRE (DOSSIERS EN COURS)

L'agente de communication marketing décrit brièvement les principaux dossiers en cours pour l'équipe de la MRC.

5.3 ADMINISTRATIONS

5.3.1 DÉCRET — POPULATION 2026

Le décret indiquant la mise à jour de la population pour 2026 fut publié dans la Gazette officielle du Québec le 24 décembre 2025 (n° 1499-2025). Celui-ci est déposé à titre indicatif. La population de la MRC servant à divers calculs est donc



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

fixée à 19 788, soit une augmentation de 106 personnes comparativement à l’an dernier. Le nombre de votes total pour le conseil demeurera donc à un total de 47. Chacune des municipalités conserve le même nombre de votes, bien que le poids relatif de la population ait été modifié. Ce dénombrement est basé sur des estimations faites par l’Institut de la statistique du Québec en date du 1er juillet 2025. Il ne doit pas être utilisé pour un suivi historique de la population des municipalités, que ce soit à des fins d’analyse démographique ou d’aménagement du territoire. Il est toutefois utilisé dans le cadre de divers programmes du Gouvernement du Québec, dont le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation.

CM2026-01-021

5.3.2 DÉSIGNATION — PERSONNE RESPONSABLE ET DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉ EN VERTU DE LA LOI SUR L’ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (RLRQ, CHAPITRE A-2.1)

ATTENDU qu’aux termes de l’article 8 de la *Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), la personne ayant la plus haute autorité au sein d’un organisme public, en l’occurrence le préfet, exerce les fonctions de responsable de l’accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels à moins de désigner à cet effet un membre de son personnel de direction et de lui déléguer par écrit tout ou en partie de ses fonctions ;

ATTENDU que cette délégation doit être faite annuellement et transmise à la Commission d’accès à l’information ;

ATTENDU les élections au poste de préfet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ de désigner la greffière, Madame Nancy Bilodeau, comme responsable de l’accès aux documents et de la protection des renseignements personnels et de lui déléguer l’ensemble des fonctions que la *Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* accorde au préfet ;
- ▶ de désigner le directeur général, Monsieur Kévin Roy, à titre de substitut ;
- ▶ de faire parvenir un avis à cet effet à la Commission d’accès à l’information.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-01-022

5.3.3 SIGNATAIRES DES EFFETS DE LA MRC

ATTENDU la récente élection aux postes de préfet et préfet suppléant ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 142 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.2) le préfet est d'office autorisé à signer les effets bancaires de la MRC ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 203 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) tous les effets, chèques émis et billets ou autres titres consentis par la MRC doivent être signés conjointement par le préfet et le greffier-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du préfet ou de vacances dans la charge de préfet, par le préfet suppléant préalablement autorisé et par le greffier-trésorier de la MRC ;

ATTENDU qu'il est d'usage à la MRC de Coaticook d'avoir 2 élus et 2 membres du personnel autorisés à signer les chèques afin de pourvoir à certains imprévus ;

ATTENDU qu'il est opportun de modifier la liste des personnes autorisées à signer les chèques et effets bancaires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et d'abroger la résolution 2025-CA-02-041 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Kim Filion

APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser le préfet Monsieur Simon Madore, le préfet suppléant Monsieur Steve Lanciaux ainsi que le greffier-trésorier et directeur général Monsieur Kévin Roy ainsi que la greffière et directrice générale adjointe (DGA) Madame Nancy Bilodeau comme signataires, de tout effet bancaire et autres documents s'y rapportant, et ce, pour les comptes suivants, à compter de ce jour, soient :
 - 16199 ;
 - 103673 ;
 - 800983 ;
 - 101306 (FLI) ;
 - 100919 (FLS) ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ que ceux-ci puissent également, pour et au nom de la MRC de Coaticook signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la Caisse Desjardins des Verts Sommets de l'Estrie, pour l'en informer.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Fillion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

6.0 TRÉSORERIE

6.1 PAIEMENT DES COMPTES

6.1.1 COMPTES PAYÉS

La directrice générale adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 1 393 746,92 \$ payés au 21 janvier 2026, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2026-01-023

6.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 70 688,52 \$ comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Julie Grenier
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 70 688,52 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

6.1.3 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES — 2026

CM2026-01-024

6.1.3.1 ACTI-SPORTS MRC DE COATICOOK

ATTENDU que le soutien financier à l'organisme Acti-Sports de la MRC de Coaticook est prévu au budget 2026 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Gaétan Lafond

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de renouveler le soutien financier à Acti-Sports de la MRC de Coaticook tel que prévu lors de l'élaboration du budget 2026 au coût de 67 140 \$, réparti ainsi :
 - Soutien général : 15 285 \$;
 - fonds d'équipement commun : 6 000 \$;
 - gratuité du bain libre : 36 665 \$;
 - gratuité de la location des plateaux sportifs aux organismes : 10 190 \$;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 67 140 \$ à cet effet dans la Partie I, département « *Développement des communautés* », au sein de la catégorie



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

de fonctions « *Loisirs et culture – Activités récréatives, Contribution Acti-Sports* », poste budgétaire 02 70 195 970, à cet effet ;

- ▶ de requérir de la trésorerie, le versement du soutien financier à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-01-025

6.1.3.2 CORPORATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE COATICOOK

ATTENDU que le soutien financier à la Corporation touristique est prévu au budget 2026 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Julie Grenier
APPUYÉE par la conseillère régionale Kim Filion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de renouveler le soutien financier à la Corporation touristique pour la promotion touristique, tel que prévu lors de l'élaboration du budget 2026 au coût de 50 000 \$;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 50 000 \$ à cet effet dans la Partie I, département « *Développement économique* », au sein de la catégorie de fonctions « *Amén. urb. et dév. — Dévelop. Économique, Amén, urb. et dév. — Tourisme, Promotion touristique* », poste budgétaire 02 62200 970, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le versement à cet effet.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-01-026

6.1.3.3 ALLIANCE BIOALIMENTAIRE ET FORESTIÈRE DE LA RÉGION DE COATICOOK

ATTENDU que le soutien financier à l'Alliance bioalimentaire et forestière de la région de Coaticook (organisme autrefois connu sous la dénomination sociale de Saveur des Cantons) est prévu au budget 2026 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaétan Lafond
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de renouveler le soutien financier à l'Alliance bioalimentaire et forestière de la région de Coaticook pour la promotion du bioalimentaire, tel que prévu lors de l'élaboration du budget 2026 au coût de 8 000 \$, réparti ainsi :
 - Soutien général : 5 000 \$;
 - Soutien Comptonales : 3 000 \$ (dernière année d'un partenariat financier de 3 ans) ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 8 000 \$ à cet effet dans la Partie I, département « Développement économique », au sein de la catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. — Dévelop. économique, Promotion bioalimentaire », poste budgétaire 02 62006 970, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le versement à cet effet.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-01-027

6.1.4 HONORAIRES PROFESSIONNELS — CONSEILLERS JURIDIQUES

ATTENDU que la MRC, aux termes de la résolution CM2025-03-078, a confié un mandat de services professionnels et d'accompagnement juridique à Cain Lamarre S.E.N.C.R.L./Avocats afin qu'ils conseillent et appuient la MRC en lien avec le dossier de la fin des activités de TACTIC et des obligations contractuelles de la MRC à cet égard ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les honoraires professionnels, tels que présentés, pour un montant de 2 462,50 \$ pour le mois de novembre 2025 et d'un montant de 1 252,50 \$ pour le mois de décembre 2025, pour un total de 3 715 \$, avant toutes taxes, tel que présenté ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 3 900,29 \$ dans la Partie I, le département « Général », catégorie de fonctions « Admin-Autres, Services professionnels/juridiques », poste budgétaire 02 19 001 412 ;
- ▶ de confier le mandat à la trésorerie de procéder au paiement de la dépense et aux écritures comptables requises s'il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-01-028

6.1.5 HONORAIRES PROFESSIONNELS — KPMG SYNDIC

ATTENDU que la MRC, aux termes de la résolution CM2025-04-080, a confié un mandat de services professionnels et d'accompagnement à KPMG en sa qualité de syndic, afin qu'ils conseillent et appuient la MRC en lien avec le dossier de la fin des activités de TACTIC et des obligations contractuelles de la MRC à cet égard ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Marc Delorme
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les honoraires professionnels, tels que présentés, pour un montant de 47 026,25 \$ pour les mois de mai à juillet 2025 et d'un montant de 28 198,75 \$ pour le mois de juillet à octobre 2025, pour un total de 75 225 \$, avant toutes taxes, tel que présenté ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 78 976,85 \$ dans la Partie I, le département « Général », catégorie de fonctions « Admin-Autres, Services professionnels/juridiques », poste budgétaire 02 19 001 412 ;
- ▶ de confier le mandat à la trésorerie de procéder au paiement de la dépense et aux écritures comptables requises s'il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-01-029

6.1.6 IMMOBILISATION — ACHAT D'UN PORTABLE

ATTENDU que le portable de l'agente communication et marketing de la MRC arrive à la fin de sa vie utile ;

ATTENDU que des offres ont été demandées auprès de PC Expert et de Brunelle Électronique par le responsable des technologies en information de la MRC pour des portables Thinkpad de Lenovo ;

ATTENDU que le développement de l'intelligence artificielle a créé une pénurie de puces de mémoire, faisant à grimper les coûts de fabrication des produits électroniques ainsi que les prix au détail et occasionnant une certaine volatilité ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte l'offre déposée par PC Expert pour l'achat d'un portable de marque Lenovo ThinkPad E16 Gen 2, avec 16 Gigs de mémoire, pour un montant unitaire après rabais de 1 441,99 \$, avant toutes taxes et en fait sienne comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que la présente dépense constitue une immobilisation aux termes de la réglementation en vigueur à la MRC ;

ATTENDU que la dépense est prévue au budget 2026 ;

ATTENDU qu'un tel contrat peut être accordé de gré à gré en vertu des règles de gestion contractuelle en vigueur ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Gaétan Lafond



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ de procéder à l'acquisition des équipements informatiques de marque Lenovo ThinkPad, conformément à la proposition déposée par PC Expert, et ce au coût de 1 441,99 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d'affecter et d'engager, le crédit net de 1 513,91 \$ dans la Partie I, département « Général », la catégorie de fonctions « Immobilisations, dépenses, équipements informatiques », poste budgétaire 23 02001 726, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception des factures et des équipements, ainsi que les écritures comptables requises pour les immobilisations.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

6.2 RAPPORT SUR LA DÉCLARATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

6.2.1 RAPPORT AU 31 DÉCEMBRE 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2025, pour le mois de décembre 2025, comme ici au long reproduit.

6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2026-01-030

6.3.1 APPROBATION DE SURPLUS À DES FINS BUDGÉTAIRES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2026 du département « *Développement des communautés* » telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 134 400 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2026 du département « *Développement économique* » telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 220 000 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2026 du département « *Tillotson* » telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 21 000 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2026 du département « *Gestion des matières résiduelles (GMR)* » telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 200 000 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2026 du département « *Plastiques agricoles* » telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 9 000 \$;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Gaétan Lafond

IL EST RÉSOLU d'approprier les surplus libres accumulés de 2025 pour les montants tels que décrits à la présente, pour un total de 584 400 \$, et ce, afin d'équilibrer les prévisions budgétaires de la Partie I pour l'exercice financier 2026.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal de conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

TOTAL	47/47	100 %		
-------	-------	-------	--	--

ADOPTION

CM2026-01-031

6.3.2 AUTORISATION À DÉPENSER — PROJET D'ACCUEIL

ATTENDU que diverses activités sont organisées dans le cadre du projet d'« Accueil » et que ces activités engendrent des coûts, très souvent de moins de 1 000 \$, sur une certaine fréquence ;

ATTENDU que les fonds disponibles doivent être suffisants pour couvrir les dépenses reliées aux divers événements et activités ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser l'engagement des crédits nécessaires aux dépenses des achats et/ou activités organisées par l'agente d'accueil et d'immigration au cours de l'année 2026 dans la Partie I, département « *Développement économique* », au sein de la catégorie de fonctions « *Amén. urb. et dév. — Dévelop. Économique, Plan accueil* », au sein du poste budgétaire 02 62904 966, selon les crédits disponibles à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur réception des factures à cet effet, selon le budget disponible.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2026-01-032

6.3.3 OBLIGATIONS DE TACTIC — MANDAT DE NÉGOCIATIONS

ATTENDU que la Table d'action en communication et technologies de l'information de la MRC de Coaticook (TACTIC) a initié un projet visant à améliorer l'accès à Internet haute vitesse pour les résidents de la région ;

ATTENDU que ce projet, soutenu par des subventions des gouvernements fédéral et provincial, prévoit le déploiement d'un réseau de fibre optique jusqu'au domicile (FTTH) pour environ 2 980 foyers mal desservis sur le territoire de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en octobre 2018, par la résolution CM2018-10-201, la MRC acceptait de se porter caution des obligations de TACTIC d'un montant maximal de 7,5 M \$ selon les conditions mentionnées dans l'offre de financement de Desjardins ;

ATTENDU que la MRC a obtenu, conformément à l'article 9 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), l'autorisation de la ministre des Affaires municipales à se porter caution des obligations de TACTIC ;

ATTENDU la présentation à huis clos de la situation financière de TACTIC et de l'état des discussions pour dénouer la situation ;

ATTENDU les risques pour la MRC, le temps déjà investi au projet, les frais reliés à d'éventuels recours juridiques et les démarches actuelles avec les divers intervenants, il appert opportun d'explorer la voie du règlement par entente ;

ATTENDU la teneur de la résolution CM2025-02-040 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Julie Grenier
APPUYÉE par la conseillère régionale Kim Filion

IL EST RÉSOLU de confier de nouveau un mandat à la direction générale de présenter une offre de règlement dans le cadre des négociations avec Desjardins en vue d'un règlement par entente de la situation financière de TACTIC, selon les conditions discutées lors du huis clos.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-01-033

**6.3.4 PAIEMENT DE QUOTES-PARTS — MUNICIPALITÉ D’EAST
HEREFORD**

ATTENDU que conformément aux dispositions de l’article 975 du *Code municipal* du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook a établi les prévisions budgétaires pour l’exercice se terminant le 31 décembre 2025, lesquelles prévoient des dépenses et affectations et des revenus et affectations non moins égaux, en adoptant autant de règlements que de parties ;

ATTENDU que conformément à l’article 205 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), les dépenses de la MRC sont réparties, entre les municipalités qui doivent contribuer à leur paiement, selon tout critère que le conseil détermine par le présent règlement et qui varie selon la nature des dépenses ;

ATTENDU que la quote-part imposée aux municipalités locales visées par les règlements de quotes-parts est exigible et payable en 4 versements égaux, avec des échéances connues des municipalités locales ;

ATTENDU que dans les sept (7) jours qui suivent l’adoption des règlements de quotes-parts, la MRC transmet aux municipalités locales un état détaillé de la quote-part exigible et payable au cours d’un exercice financier ;

ATTENDU qu’au moins quinze (15) jours de toute date d’échéance prévue, la MRC transmet aux municipalités locales une demande de paiement de toute quote-part due et exigible ;

ATTENDU que le taux d’intérêt payable sur un versement dû et exigible est de neuf pour cent (9 %) par année -- calculé quotidiennement au taux nominal de 0,02465753424 % -- à compter de la date d’échéance d’un tel versement ;

ATTENDU qu’en raison de circonstances exceptionnelles, la Municipalité d’East Hereford n’a pas acquitté les sommes dues à la MRC pour l’exercice 2025 ;

ATTENDU qu’une demande de la Municipalité fut adressée à la MRC afin que les intérêts ne soient pas appliqués au retard du paiement des quotes-parts de l’exercice financier 2025 ;

ATTENDU que les retards totalisent une somme de 4 322 \$ à ce jour ;

ATTENDU qu’en vertu de l’article 981 du *Code municipal* les officiers municipaux de la MRC ne peuvent faire remise de ces intérêts ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Conseil peut toutefois décréter par résolution un taux d'intérêt différent de celui prévu et ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'adoption de ladite résolution ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ de décréter un taux d'intérêt de 0 % pour les quotes-parts de l'exercice 2025, ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'adoption de ladite résolution qui sont en lien avec l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 ;
- ▶ d'autoriser le greffier-trésorier et directeur général à faire les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ d'informer la Municipalité d'East Hereford de la présente.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

**7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION
DU TERRITOIRE**



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**7.1 COMPTE-RENDU DU COMITÉ RÉGIONAL CONJOINT
OCCUPATION DU TERRITOIRE (COT)/MILIEUX
NATURELS ET ENVIRONNEMENT (CMNE) DU
10 DÉCEMBRE 2025**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE) du 10 décembre 2025.

CM2026-01-034

**7.2 TAXE SUR L'IMMATRICULATION — CONFIRMATION DE
LA PARTICIPATION DE LA MRC**

ATTENDU que la MRC de Coaticook participe activement au Comité estrien sur la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) depuis 2025 ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook souhaite bonifier les services existants et développer de nouveaux services pour la population, et ce, sur l'ensemble du territoire de la MRC ;

ATTENDU la nécessité de développer des alternatives de transport plus durables et que le transport collectif permet non seulement d'améliorer la qualité des milieux de vie, de l'environnement et de la santé publique, mais il contribue aussi au développement économique en facilitant la mobilité et en limitant les frais de déplacement ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 992.1 du *Code municipal du Québec*, une MRC ayant déclaré sa compétence relativement à tout ou partie du domaine du transport collectif peut, par un règlement, imposer une taxe sur l'immatriculation sur les véhicules de promenade ;

ATTENDU qu'une entente aux fins de sa perception doit alors être conclue avec la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour que la taxe soit applicable ;

ATTENDU la possibilité pour des villes et MRC de se regrouper afin de partager les frais uniques d'entrée liés à cette entente avec la SAAQ ;

ATTENDU que quelques MRC de l'Estrie ont signifié un certain intérêt ;

ATTENDU la présentation de l'agente de développement régional et stratégique en atelier de travail ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC, lors de sa rencontre du 10 décembre 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Anthony Laroche

IL EST RÉSOLU de signifier aux MRC de l'Estrie l'intérêt de la MRC de Coaticook à aller de l'avant et imposer une taxe sur l'immatriculation sur les véhicules de promenade de son territoire à compter du 1^{er} janvier 2027, en conformité avec l'article 992.1 du *Code municipal du Québec* et de poursuivre



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

les démarches administratives requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux			2	3,84
Benoît Roy			2	2,76
Marc Delorme			1	0,38
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond			6	13,15
TOTAL	36/47	79,87 %	11/47	20,13 %

ADOPTION À LA DOUBLE MAJORITÉ DES VOTES ET DES VOIX

CM2026-01-035

7.3 CANTON D’HATLEY — UTILISATION DES ÉCOCENTRES – ENTENTE

ATTENDU que les écocentres permanents de la MRC sont maintenant ouverts, fonctionnels et accessibles à l’ensemble des citoyens de la MRC ;

ATTENDU que le budget 2026 prend en compte les frais d’exploitation ainsi que les frais de remboursement de capital et intérêts liés à la mise en place des infrastructures ;

ATTENDU que les frais d’exploitation comportent une part de frais fixes et une part de coûts variables en fonction de la gestion des matières ;

ATTENDU que la Municipalité du Canton d’Hatley aimerait que ses citoyens puissent bénéficier de nos installations ;

ATTENDU que diverses options ainsi que leurs impacts financiers ont été étudiés et présentés ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC, lors de sa rencontre du 10 décembre 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal de conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de proposer une entente d'une durée d'un (1) an à la Municipalité du Canton d'Hatley pour l'utilisation des écocentres de la MRC, selon la base de tarification de 46,58 \$/unité d'occupation (uo) ;
- ▶ d'autoriser le greffier-trésorier et directeur général de la MRC à signer une telle entente afin de donner plein effet à la présente résolution, si la Municipalité du Canton d'Hatley accepte la proposition ;
- ▶ de conserver les surplus, s'il y a lieu, comme fonds de réserve en cas de dépassement de coûts.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-01-036

7.4 OASIS — SERVICES PROFESSIONNELS DE ROUSSEAU LEFEBVRE ET COGESAF

ATTENDU que le gouvernement du Québec reconnaît l'importance pour la société de s'adapter aux impacts actuels et anticipés des changements climatiques et d'en prévenir les risques pour la santé et la sécurité des personnes et des communautés, de même que les conséquences économiques ;

ATTENDU que le gouvernement a donc adopté en novembre 2020 son Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) ;

ATTENDU que le programme OASIS du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs vise donc à offrir un soutien financier aux organisations municipales et aux communautés autochtones pour qu'elles planifient et réalisent des projets de verdissement qui permettront de réduire, plus spécifiquement, les impacts des vagues de chaleur



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

et des pluies torrentielles, deux phénomènes météorologiques qui sont de plus en plus fréquents à cause des changements climatiques ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2024-01-31, la MRC a signé la « Convention d'aide financière concernant le versement d'une subvention du Gouvernement du Québec pour un projet financé dans le cadre du Programme Oasis, volet 1 — Soutien à la planification du verdissement », puisque le projet urbain de la MRC est éligible à une aide financière maximale de 379 760 \$ du ministère ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2024-02-068, la MRC a confié un mandat au COGESAF dans le cadre d'un projet urbain de gestion durable des eaux de pluie et de réduction des îlots de chaleur sur le territoire des municipalités locales participantes ;

ATTENDU que dans le cadre du projet de la MRC et tel que prévu au montage financier du projet, le COGESAF a confié un mandat de services professionnels à Rousseau Lefebvre, architectes paysagistes, notamment pour de la modélisation et simulation visuelle ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte les factures 1899 (octobre) et 1900 (novembre) pour les honoraires professionnels de Rousseau Lefebvre et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU qu'il s'agit des dernières factures dans le cadre de ce projet ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC, lors de sa rencontre du 10 décembre 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaétan Lafond
APPUYÉE par la conseillère régionale Kim Filion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser la trésorerie à effectuer les paiements au COGESAF pour les honoraires professionnels de Rousseau Lefebvre, pour la période du 1^{er} octobre au 30 novembre 2025 d'un montant total de 24 000 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 25 197 \$ à même la Partie I, département « Général », au sein de la catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. — Amén. urb. et zonage, Projet Oasis », poste budgétaire 02 61001 430 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables et les transferts budgétaires requis, s'il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-01-037

7.5 ADDENDA À L'ENTENTE AVEC ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC ENCADRANT LES SERVICES DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES — AUTORISATION À SIGNATURE - AÉROSOLS, POLYSTYRÈNE, CARTONS ONDULÉS ET VERRE AUX ÉCOCENTRES

ATTENDU qu'ÉcoEntreprise Québec (ÉEQ) est l'organisme désigné qui est responsable de la collecte sélective des matières recyclables pour l'ensemble du Québec ;

ATTENDU que la MRC a signé une entente de partenariat avec ÉEQ pour assurer les services de collecte et de transport de ces matières ;

ATTENDU qu'ÉEQ est également responsable de la collecte et du transport des matières recyclables récupérées dans les écocentres et les points d'apport volontaire indiqués à l'Entente ;

ATTENDU qu'ÉEQ avait délégué la responsabilité des matières collectées en écocentre (aérosols, emballages en polystyrène expansé et le carton) à la MRC pour une période de transition d'un (1) an (soit 2025) ;

ATTENDU qu'ÉEQ a remboursé totalement à la MRC l'ensemble des frais de collecte, de transport et de traitement de ces matières, pour 2025 ;

ATTENDU l'impossibilité pour ÉEQ de prendre l'entière responsabilité de ces matières pour 2026 ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte une proposition d'amendement à l'entente en vigueur avec ÉEQ pour la prise en charge aux écocentres des :

- contenants d'aérosols vides ;
- contenants ou emballages de protection en polystyrène expansé ;
- contenants ou emballages en carton ondulé ;
- contenants de verre ;

et en fait sien comme si au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaéтан Lafond
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU d'accepter l'amendement à l'entente de partenariat en vigueur avec ÉcoEntreprise Québec pour la prise en charge aux écocentres des aérosols, emballages en polystyrène expansé et le carton, tel que présenté et autoriser le préfet ainsi que le greffier-trésorier et directeur général de la MRC à signer ledit amendement au nom de la MRC afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaéтан Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-01-038

7.6 PLAN CLIMAT — DÉMARCHE DE RÉDUCTION DES GES – OCTROI D'UN MANDAT À LA FQM

ATTENDU que la MRC a adressé à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une demande d'offre de services visant à accompagner la MRC dans la démarche de réduction des émissions de GES en lien avec le plan climat ;

ATTENDU que la direction de l'ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques (DIACC) de la FQM a dressé, à titre indicatif, une offre de services professionnels afin d'établir un prix budgétaire des honoraires du projet que le Conseil de la MRC prend en compte comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le budget estimé est basé sur une estimation la plus exacte possible du temps requis pour réaliser les étapes proposées ;

ATTENDU que l'accompagnement proposé se veut collaborateur et vise à permettre à la MRC de bien s'approprier l'information, les constats et la démarche de réduction des émissions de GES ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la FQM offre une banque de 100 heures d'accompagnement général, dont les tâches suivantes :

- Accompagnement dans la révision technique de l'inventaire corporatif et collectif de la MRC ;
- Accompagnement dans l'identification de mesures de réduction de GES ;
- Accompagnement dans la sélection des cibles de réduction ;

ATTENDU que la MRC a adopté le 13 septembre 2018, le règlement n° 4-021 (2018) — « Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook », et ce, conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et plus particulièrement l'article 938.1.2, lui permettant d'accorder de gré à gré certains contrats même si ceux-ci comportent une dépense inférieure au seuil d'appel d'offres public, mais supérieure à 25 000 \$;

ATTENDU que ce règlement et les règles d'adjudication en vigueur ont notamment comme objectif commun d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Anthony Laroche

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre de services de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), telle que présentée et de leur confier le mandat pour accompagner la MRC dans la démarche de réduction des émissions de GES en lien avec le plan climat, sur la base de leur proposition, pour un montant maximal de 2 500 \$ avant toutes taxes ou de 2 624,69 \$ taxes nettes ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximum de 2 624,69 \$ à cet effet au sein de la Partie I, département « Général » dans la catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. — Amén. urb. et zonage, Services prof. Aménagement », poste budgétaire 02 61001 410 ;
- ▶ d'autoriser le greffier-trésorier et directeur général à signer l'entente avec la FQM afin de donner plein effet à la présente résolution.
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur approbation des pièces justificatives et selon les modalités prévues à l'offre de services ainsi que les écritures comptables et les transferts budgétaires requis, s'il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-01-039

7.7 OCTROI DE MANDAT AU COGESAF POUR ÉLABORATION D'UN OUTIL DE VULGARISATION DU PROJET DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES ET DE MOBILITÉ

ATTENDU que la MRC a adressé au Conseil de gouvernance des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) une demande d'offre de services visant à accompagner la MRC dans l'élaboration d'un outil vulgarisé (napperon de 3 pages) résumant les travaux de cartographie des zones inondables et de mobilité, réalisés dans le cadre de la Convention d'aide financière avec le MAMH pour le bassin versant de la rivière Saint-François ;

ATTENDU que la direction du COGESAF a dressé, à titre indicatif, une offre de services professionnels afin d'établir un prix budgétaire des honoraires du projet que le Conseil de la MRC prend en compte comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le budget estimé comprend la planification et la coordination du mandat, la rédaction, la vulgarisation ainsi que le graphisme de l'outil à concevoir ;

ATTENDU que la MRC a adopté le 13 septembre 2018, le règlement n° 4-021 (2018) — « Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook », et ce, conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et plus particulièrement l'article 938.1.2, lui permettant d'accorder de gré à gré certains contrats même si ceux-ci comportent une dépense inférieure au seuil d'appel d'offres public, mais supérieure à 25 000 \$;

ATTENDU que ce règlement et les règles d'adjudication en vigueur ont notamment comme objectif commun d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'accepter l'offre de services du Conseil de gouvernance des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF), telle que présentée et de leur confier le mandat pour l'élaboration d'un outil vulgarisé (napperon de 3 pages) résumant les travaux de cartographie des zones inondables et de mobilité réalisés dans le cadre de la Convention d'aide financière avec le MAMH pour le bassin versant de la rivière Saint-François, sur la base de leur proposition, pour un montant maximal de 7 330 \$ avant toutes taxes ou de 7 695,58 \$ taxes nettes ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximum de 7 695,58 \$ à cet effet au sein de la Partie I, département « Général » dans la catégorie de fonctions « Hygiène du milieu-Cours d'eau , *Projet Zone inondable* », poste budgétaire 02 46000 411 ;
- ▶ d'autoriser le greffier-trésorier et directeur général à signer l'entente avec le COGESAF afin de donner plein effet à la présente résolution.
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur approbation des pièces justificatives et selon les modalités prévues à l'offre de services ainsi que les écritures comptables et les transferts budgétaires requis, s'il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

7.8 DOSSIER AGRICOLES ET PDZA



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DU 9 DÉCEMBRE 2025

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC du 9 décembre 2025.

CM2026-01-040

7.8.2 ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE EN ESTRIE 2021-2026 — AVENANT 2 — AUTORISATION À SIGNATURE

ATTENDU que l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire en Estrie 2021-2026 a été signée en 2022 ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 14 de l'entente, une modification peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties ;

ATTENDU que le MAPAQ souhaite ajouter une nouvelle contribution financière pour les années financières 2025-2026 ;

ATTENDU que le milieu doit fournir un minimum de 20 % et qu'il a été convenu que la contribution de 20 % soit investie par les MRC ;

ATTENDU que l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire ;

ATTENDU que le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou des organismes du gouvernement, et le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales ;

ATTENDU qu'une mise à jour des coordonnées nécessaires aux fins des communications est de mise ;

ATTENDU que tous les articles de l'entente, à l'exception de ceux qui sont modifiés, demeurent inchangés et continuent de s'appliquer ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte l'avenant 2 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaétan Lafond
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver la participation de la MRC de Coaticook à l'avenant 2 de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire en Estrie 2021-2026, tel que présenté et ainsi autoriser le préfet à signer ledit avenant au nom de la MRC ;
- ▶ d'autoriser les contributions supplémentaires 2026-2027 de 7 700 \$ de la MRC à ladite entente, soient :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 2 700 \$ pour la concertation et le renouvellement de la planification stratégique des partenaires bioalimentaires de l’Estrie ;
- 5 000 \$ pour le lancement de la communauté ALUS-Estrie ;
- ▶ d’affecter et d’engager le crédit de 2 700 \$ à cet effet au sein de la Partie I, département « Développement économique » dans la catégorie de fonctions « Amén, urb. et dév. — Développement économique , *Services professionnels* », poste budgétaire 02 62005 996 ;
- ▶ d’affecter et d’engager le crédit de 5 000 \$ à cet effet au sein de la Partie I, département « Général » dans la catégorie de fonctions « Amén, urb. et dév. — Amén. Urb. et zonage, Projet Signature », poste budgétaire 02 61001 412 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie lesdites contributions monétaires sur réception des pièces justificatives et selon les modalités prévues à l’avenant, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC) DU 10 DÉCEMBRE 2025

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 10 décembre 2025.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.2 CAMP KIONATA

CM2026-01-041

8.2.1 POINT DE SERVICE À SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton évalue diverses possibilités afin d'offrir un camp de jour de qualité à ses résidants ;

ATTENDU qu'elle a adressé une demande à Carrefour loisirs afin de valider si un nouveau point de service du Camp Kionata était une option envisageable pour 2026 ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Développement des communautés (CDC) de la MRC, lors de sa rencontre du 10 décembre 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Julie Grenier
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU de ne pas offrir de nouveau point de service du Camp Kionata, à l'extérieur de la MRC, en 2026.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-01-042

8.2.2 CONTRIBUTIONS MUNICIPALES

ATTENDU que chacune des municipalités locales de la MRC de Coaticook verse une contribution pour soutenir la participation de ses résidents au camp régional Kionata ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que cette contribution est fixée à 65 \$ par semaine par enfant fréquentant le camp ;

ATTENDU que chaque année, Kionata transmet à chacune des municipalités la liste des inscriptions provenant de ses citoyens et que la municipalité a la responsabilité de confirmer ou d'infirmer les adresses qui lui sont alors attribuées ;

ATTENDU que des déménagements et des cas problématiques surviennent chaque année ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Développement des communautés (CDC) de la MRC, lors de sa rencontre du 10 décembre 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Julie Grenier
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU de retenir la date d'inscription au camp Kionata pour déterminer l'adresse de résidence des participants et d'établir la facturation correspondante aux municipalités locales en fonction de cette adresse.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-01-043

8.3 SOMMES RÉSIDUELLES DE PROJETS FVMV 2020-2024

ATTENDU que le Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook provient des sommes attribuées à la MRC par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation via le Fonds Régions et Ruralité (FRR) 2020-2024, à la suite de la signature d'un protocole d'entente à cet effet en mars 2020 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC a adopté une politique d'investissement au niveau du Fonds de vitalité des milieux de vie (FVMV) afin de permettre le financement de projets structurants sur son territoire, aux termes de la résolution CM2020-11-228 ;

ATTENDU que l'ensemble des enveloppes budgétaires devaient être engagées avant le 31 mars 2025 et payées avant le 31 mars 2026 ;

ATTENDU que certains projets sont toujours non complétés et que certains engageront des dépenses moindres que prévu ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Développement des communautés (CDC) de la MRC, lors de sa rencontre du 10 décembre 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Gaétan Lafond

IL EST RÉSOLU de redistribuer les sommes résiduelles du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook dans les enveloppes locales des municipalités concernées vu que ces sommes étaient pour l'entente 2020-2024.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-01-044

8.4 CSLE — PROJET D'ENTENTE POUR LE SOUTIEN À L'EMBAUCHE D'AGENTS DE DÉVELOPPEMENT EN LOISIRS

ATTENDU que l'entente de partenariat avec le Conseil Sport Loisirs de l'Estrie (CSLE) a pris fin le 31 décembre 2025 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'entente couvre une partie du salaire annuel des agents de développement en loisirs, pour un maximum de 15 000 \$;

ATTENDU que le Conseil prend en compte la nouvelle entente de partenariat pour 2026 avec le Conseil Sport Loisir de l'Estrie et en fait sienne comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Développement des communautés (CDC) de la MRC, lors de sa rencontre du 10 décembre 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par la conseillère régionale Julie Grenier

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'« Entente de partenariat pour 2026 avec le Conseil Sport Loisir de l'Estrie », telle que présentée ;
- ▶ d'autoriser le préfet ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à signer au nom de la MRC de Coaticook, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-01-045

8.5 PRÉCISION — POLITIQUE D'INVESTISSEMENT – FONDS EXPRESS NEIL AND LOUISE TILLOTSON

ATTENDU qu'il est opportun d'apporter une précision à la Politique d'investissement du Fonds Express Neil and Louise Tillotson ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la précision est à l'effet que le montant maximal autorisé par année par organisme peut être autorisé sur plus d'une demande ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Développement des communautés (CDC) de la MRC, lors de sa rencontre du 10 décembre 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par la conseillère régionale Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU d'apporter à la Politique d'investissement du Fonds Express Neil and Louise Tillotson la précision sur le montant maximal annuel telle que décrite à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

8.6 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC) DU 14 JANVIER 2026

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 14 janvier 2026.

CM2026-01-046

8.7 FONDS ARTS ET CULTURE — PROJET DE LA TCCC — PROMOTION DE L'OFFRE CULTURELLE

ATTENDU que le financement du Fonds Art et Culture provient uniquement de l'Entente de développement culturel qui a été conclue entre la MRC et le MCCQ en 2025 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'enveloppe de subvention totalise 10 000 \$ pour trois ans en contrepartie d'un investissement à parts égales provenant du promoteur ;

ATTENDU qu'aucun appel à projets n'a été lancé en 2025 ;

ATTENDU qu'en continuité avec les projets déjà réalisés par la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook (TCCC) et dans un contexte où la mise en valeur culturelle est de plus en plus portée par la MRC et les municipalités, l'organisme souhaite désormais mettre en lumière les acteurs du milieu culturel eux-mêmes ;

ATTENDU que le projet vise des retombées durables, notamment une meilleure reconnaissance des acteurs culturels, une synergie accrue entre les organisations et une contribution renforcée à l'attractivité et à la vitalité culturelle du territoire ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Développement des communautés (CDC) de la MRC, lors de sa rencontre du 14 janvier 2026 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Anthony Laroche
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'attribuer le montant de 10 000 \$ à la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook pour qu'elle puisse démarrer ce projet de promotion de l'offre culturelle tel que présenté ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de ladite contribution monétaire, sur réception des pièces justificatives à cet effet, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2026-01-047

8.8 FVMV — ENVELOPPE TERRITORIALE – PROJETS

ATTENDU que la MRC a adopté une politique d'investissement au niveau du Fonds de vitalité des milieux de vie (FVMV) 2025-2028 afin de permettre le financement de projets structurants sur son territoire, aux termes de la résolution CM2025-09-200 ;

ATTENDU que des projets ont été présentés pour une aide financière de l'enveloppe territoriale du FVMV de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Développement des communautés (CDC) de la MRC, lors de sa rencontre du 14 janvier 2026 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Julie Grenier
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les projets présentés et de leur accorder une aide financière du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook, de la façon suivante :

Promoteur	Projet	Coût total du projet	Montant accordé	Enveloppe	Date de début – Date de fin prévue
L'Éveil, ressource communautaire en santé mentale	Favoriser la santé mentale des jeunes	124 495 \$	50 000 \$	Territoriale, volet Développement	01/04/2026 – 31/03/2028
Van Grimde Corps Secret	Festival Malvina — Sorties de résidences 2026-2027	47 350 \$ sur 2 ans	8 500 \$ sur 2 ans	Territoriale, volet Événementiel	01/03/2026 – 30/09/2027

- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et chacun des promoteurs à cet effet ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le greffier-trésorier à signer ledit protocole au nom de la MRC ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à verser le montant de l'aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies dans chacun des protocoles, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

8.9 FONDS JEUNESSE DE LA MRC DE COATICOOK

CM2026-01-048

8.9.1 ACTIONS INTERCULTURELLES — TOURNOI DE SOCCER INTERCULTUREL

ATTENDU qu'un nouveau projet fut présenté au Comité jeunesse pour un soutien financier ;

ATTENDU que l'organisme Actions Interculturelles souhaite organiser un tournoi sportif pour les personnes issues de l'immigration et les jeunes de la communauté d'accueil ;

ATTENDU que l'objectif poursuivi est de créer des ponts entre ces groupes en se rencontrant lors d'une activité commune ;

ATTENDU que lors d'une récente consultation, les jeunes du territoire de la MRC ont, quant à eux, exprimé le besoin d'avoir des tournois sportifs sur le territoire ;

ATTENDU que cette activité permettrait donc de répondre à plusieurs besoins ;

ATTENDU que le Comité Jeunesse de la MRC de Coaticook souhaite contribuer financièrement à même les fonds réservés dans le cadre de la stratégie jeunesse à cette initiative afin de réduire l'isolement social des jeunes et de contribuer à la création d'un sentiment d'appartenance des jeunes dans leur communauté et à l'ouverture d'esprit face à la diversité culturelle ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de soutenir financièrement l'organisation d'un tournoi sportif par Actions Interculturelles, tel que décrit à la présente ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 2 000 \$ à cet effet dans la Partie I, département « Développement des communautés », au sein de la catégorie de fonctions « Santé & Bien-être — Autres, *Stratégie jeunesse* », poste budgétaire 02 59 001 415 à cet effet ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement sur réception des factures ou pièces justificatives à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-01-049

8.9.2 MAISON SÉJOUR — JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

ATTENDU qu'un nouveau projet fut présenté au Comité jeunesse pour un soutien financier ;

ATTENDU que dans le cadre de la « Journée internationale des droits des femmes », un regroupement d'organismes de la région, dont la Maison Séjour, organisent un événement afin de rappeler l'importance de l'égalité des droits « homme-femme » et de mobiliser les membres de la société civile sur cet enjeu ;

ATTENDU que lors de cet événement, le Magazine féministe « NOUS » sera lancé ;

ATTENDU que la Maison séjour a déposé une demande au Fonds Jeunesse de la MRC pour l'aider au financement d'une activité pour les jeunes lors de l'événement ainsi que pour l'impression du magazine ;

ATTENDU que les membres du Comité jeunesse ont alors proposé à l'organisme porteur à ce qu'il y ait dans la parution, un dossier orienté principalement vers la jeunesse Coaticookoise ;

ATTENDU que ce projet a pour objectif d'ajouter un volet jeunesse lors d'un événement communautaire ainsi que d'offrir un portrait de la jeunesse Coaticookoise dans une parution locale et ainsi contribuer à la création d'un



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

sentiment d'appartenance et de fierté des jeunes dans leur communauté et faire rayonner l'implication de la jeunesse sur notre territoire ;

ATTENDU que le Comité Jeunesse de la MRC de Coaticook souhaite contribuer financièrement à même les fonds réservés dans le cadre de la stratégie jeunesse ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaétan Lafond
APPUYÉE par la conseillère régionale Kim Filion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de soutenir financièrement le projet porté par la Maison Séjour, tel que décrit à la présente résolution afin d'aider l'adaptation d'un volet jeunesse à l'événement et de financer une partie de l'impression du magazine « NOUS » ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 2 400 \$ à cet effet dans la Partie I, département « Développement des communautés », au sein de la catégorie de fonctions « Santé & Bien-être — Autres, *Stratégie jeunesse* », *poste budgétaire 02 59 001 415* à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement sur réception des factures ou pièces justificatives à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.1 RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CDÉ) DU 9 DÉCEMBRE 2025

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de développement économique de la MRC de Coaticook du 9 décembre 2025.

CM2026-01-050

9.2 FONDS VITALITÉ ENTREPRENEURIALE – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

ATTENDU que le conseil s'est prévalu des dispositions de la loi pour constituer un comité régional de développement économique au sein de la MRC ;

ATTENDU que le Comité régional de développement économique reçoit les demandes d'aide financière du Fonds local d'investissement et du Fonds local de solidarité pour lesquels il a l'autorité décisionnelle ainsi que les demandes d'aide financière de divers fonds pour lesquels il émet ses recommandations au Conseil de la MRC ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte les demandes d'aide financière aux divers fonds qui furent présentées au Comité régional de développement économique lors de sa rencontre du 9 décembre 2025 et les recommandations dudit comité ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Gaétan Lafond

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'octroyer une aide financière non remboursable de 1 000 \$ à même les fonds disponibles provenant du *Fonds Vitalité entrepreneuriale/volet Création d'entreprise* de la MRC de Coaticook, sous réserve des crédits disponibles, au projet FVE 2025-115, aux conditions recommandées par le Comité régional de développement lors de sa rencontre le 9 décembre 2025 ;
- ▶ d'octroyer une aide financière non remboursable de 10 000 \$ à même les fonds disponibles provenant du *Fonds Vitalité entrepreneuriale/volet Relève* de la MRC de Coaticook, sous réserve des crédits disponibles, au projet FVE 2025-116, aux conditions recommandées par le Comité régional de développement lors de sa rencontre le 9 décembre 2025 ;
- ▶ d'octroyer une aide financière non remboursable de 10 000 \$ à même les fonds disponibles provenant du *Fonds Vitalité entrepreneuriale/volet Création d'entreprise* de la MRC de Coaticook, sous réserve des crédits disponibles, au projet FVE 2025-117, aux conditions recommandées par le Comité régional de développement lors de sa rencontre le 9 décembre 2025 ;
- ▶ d'octroyer une aide financière non remboursable de 10 000 \$ à même les fonds disponibles provenant du *Fonds Vitalité entrepreneuriale/volet Diversification* de la MRC de Coaticook, sous réserve des crédits disponibles, au projet FVE 2025-118, aux conditions recommandées par le Comité régional de développement lors de sa rencontre le 9 décembre 2025 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal de conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'octroyer une aide financière non remboursable de 3 000 \$ à même les fonds disponibles provenant du *Fonds Vitalité entrepreneuriale/volet Création d'entreprise* de la MRC de Coaticook, sous réserve des crédits disponibles, au projet FVE 2025-119, aux conditions recommandées par le Comité régional de développement lors de sa rencontre le 9 décembre 2025 ;
- ▶ de confier le mandat au département de développement économique, de rédiger les conventions appropriées et d'autoriser à signer au nom de la MRC ainsi que tout autre document jugé pertinent, afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à émettre les chèques requis en respects desdites conventions et des crédits disponibles et de faire les transferts budgétaires requis, s'il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) — VOLET PRÉVENTION INCENDIE DU 28 NOVEMBRE 2025

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique (CSP), volet services policiers du 28 novembre 2025.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

10.2 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) — VOLET SERVICES POLICIERS DU 18 DÉCEMBRE 2025

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique (CSP), volet services policiers du 18 décembre 2025.

CM2026-01-051

10.3 PRIORITÉS 2026-2027 DU PLAN D'ACTION RÉGIONAL ET LOCAL (PARL)

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1), il est de la prérogative du Comité de sécurité publique (CSP) de fixer les priorités au niveau local dans le cadre du Plan d'action régional et local (PARL) qui est un outil de planification ;

ATTENDU que le PARL est utilisé depuis 2003 et sert à :

- définir les problématiques de sécurité publique, les domaines d'intervention et les besoins jugés prioritaires au niveau local par l'ensemble des membres du CSP ;
- préciser et convenir des résultats attendus (indicateurs de résultats) ;
- déterminer les actions appropriées pour atteindre lesdits résultats ;
- consigner les informations nécessaires au suivi des activités réalisées ;
- mesurer l'atteinte des cibles et rendre compte des services rendus ;
- etc.

ATTENDU que les priorités au niveau régional et national sont définies par la Sûreté du Québec et le ministère de la Sécurité publique ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional sécurité publique (CSP) — Volet Services policiers de la MRC, lors de sa rencontre du 18 décembre 2025 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que les priorités établies pour 2025-2026 sont jugées être toujours d'actualité et que leur reconduction permettrait d'assurer une certaine continuité avec le travail amorcé ;

ATTENDU que le Comité de sécurité publique demande toutefois à la Sûreté du Québec de poursuivre les efforts de prévention à l'égard des crimes contre la personne, notamment au niveau de la violence entre partenaires intimes et la fraude de type « grands-parents » ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Anick-Nadia Gauthier Arbour **APPUYÉE** par la conseillère régionale Kim Filion

IL EST RÉSOLU d'entériner la recommandation du Comité de sécurité publique (CSP) et d'informer la Sûreté du Québec que les priorités au niveau local dans le cadre du Plan d'activité régional et local (PARL) pour 2026-2027 seront les suivantes, sous réserve des résultats de la consultation citoyenne :

- Intervenir sur les causes de collisions avec dommages corporels ainsi que sur ses facteurs contributifs ;
- Effectuer des actions pour combattre le trafic et la consommation de stupéfiants dans la rue ;
- Effectuer de la prévention *via* une présence policière de proximité auprès des divers acteurs du milieu avec une attention particulière au niveau de la santé mentale et de l'itinérance afin de maintenir le sentiment de sécurité de la population.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Fillion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-01-052

10.4 PLAN D'ORGANISATION DES RESSOURCES POLICIÈRES (PORP)

ATTENDU que le nouveau Plan d'organisation des ressources policières (PORP) a été présenté lors de la rencontre du Comité régional sécurité publique (CSP) du 18 décembre 2025 ;

ATTENDU que le PORP vise à assurer une gestion efficace et efficiente des ressources sur l'ensemble du territoire desservi par la SQ et à adapter les services policiers aux particularités régionales ;

ATTENDU que le document présente un portrait de la région et de la population de la MRC, les principales problématiques présentent sur le territoire ainsi que la distribution des ressources ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional sécurité publique (CSP) — Volet Services policiers de la MRC, lors de sa rencontre du 18 décembre 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU d'approuver le nouveau Plan d'organisation des ressources policières (PORP) pour le poste de la MRC de Coaticook, tel que présenté.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

11.0 GREFFE

11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

CM2026-01-053

11.1.1 ADOPTION — RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « I » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-319 (2026) « *Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie "I" de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2026 et de leur paiement par les municipalités locales* » et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 26 novembre 2025 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la greffière rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie « I » de 3 449 687 \$ pour les départements « *Général* », « *Développement des communautés* », « *Développement économique* », « *Sécurité publique* », « *Transport collectif* », « *Conseil* », « *Évaluation* », « *Poste de*



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

police », « Tillotson », *Gestion des matières résiduelles* », « *Plastiques agricoles* » et « *Fosses septiques* » et ainsi que sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2026 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-319 (2026) « *Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie "I" de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2026 et de leur paiement par les municipalités locales* » tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-319 (2026), et en conséquence, signé par le préfet et le greffier-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-01-054

11.1.2 ADOPTION — RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « II » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-320 (2026) « *Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie "II" de la Municipalité régionale de comté (MRC) de*



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook pour l'exercice financier 2025 et de leur paiement par les municipalités locales » et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 26 novembre 2025 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la greffière rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie « II » de 10 911 \$ pour les départements « Vente pour taxes » et « Repères géodésiques » ainsi que sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2026 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Anthony Laroche
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-320 (2026) « Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie "II" de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2026 et de leur paiement par les municipalités locales » tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-320 (2026), et en conséquence, signé par le préfet et le greffier-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2026-01-055

11.1.3 ADOPTION — RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « III » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-321 (2026) « *Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie "III" de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2026 et de leur paiement par les municipalités locales* » et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 28 novembre 2025 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la greffière rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie « III » de 190 221 \$ pour le département « *Collectes* » ainsi que sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2026 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamel B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-321 (2026) « *Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie "III" de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2026 et de leur paiement par les municipalités locales* » tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-321 (2026), et en conséquence, signé par le préfet et le greffier-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-01-056

11.1.4 ADOPTION — RÈGLEMENT DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-322 (2026) «*Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2026*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 26 novembre 2025 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la greffière rappelle l'objet du règlement soit d'établir les balises de la délégation faite aux employés-cadres de la MRC de Coaticook d'autoriser des dépenses et des contrats en respect du budget 2026 et des règles d'adjudication en vigueur au nom de la MRC de Coaticook ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Julie Grenier

APPUYÉE par la conseillère régionale Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-322 (2026) «*Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2026*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-322 (2026), et en conséquence, signé par le préfet et le greffier-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Simon Madore	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Anthony Laroche	2	4,02		
Anick Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

11.2 CORRESPONDANCE

11.2.1 EXTRAIT DU « REGISTRE DE CORRESPONDANCE »

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue au 31 décembre 2025 en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

11.2.2 EXTRAIT DU « REGISTRE DE CORRESPONDANCE » DE JANVIER 2026

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en 2026 en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

12.1 PRÉFET

Monsieur Bernard Marion, préfet sortant fait, un bref retour sur ses principales activités depuis la dernière rencontre de ce Conseil.

12.2 DÉLÉGATION ET PORTEUR DE DOSSIER

Les élu(e)s font également un bref retour sur leurs principales activités à titre de conseillers régionaux de la MRC.

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**13.1 TABLE DES MRC DE L'ESTRIE (TME) — PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DÉCEMBRE
2025**

Le procès-verbal de la rencontre du 18 décembre 2025 du Conseil d'administration de la Table des MRC de l'Estrie est déposé à titre informatif.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

14.1 ENJEUX ET ÉVÉNEMENT LOCAUX

Les membres du Conseil discutent de divers enjeux et événements à venir dans les municipalités au cours des prochaines semaines.

**14.2 VINS & FROMAGES AU PROFIT DU PROGRAMME
ALTERNATIF DU CJE, L'ÉCOLE LA BOUSSOLE —
13 FÉVRIER – CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉLIE-CARRIER
DE COATICOOK**

Information est donnée que le CJE organise une première soirée-bénéfice « Vins et fromages », le vendredi 13 février prochain au Centre Élie-Carrier de Coaticook.

**14.3 SPECTACLE ACCRO À LA VIE! AU PROFIT DU
PROGRAMME DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LA
MAISON DES JEUNES DE COATICOOK LA MAYZ — 6 ET
7 FÉVRIER – PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE
DE COATICOOK**

Information est donnée que la Mayz (Maison des jeunes de Coaticook) et le comité organisateur relancent pour une 14^e édition le spectacle « Accro à la vie ! Qui se tiendra les 6 et 7 février prochains au Pavillon des arts et de la Culture de Coaticook à compter de 20h00

**14.4 ÉDITION 2026 DE SOUPER DU MAIRE ORGANISÉ PAR LA
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA
RÉGION DE COATICOOK — 11 FÉVRIER**

Information est donnée à l'effet que la Chambre de commerce et d'Industrie de la région de Coaticook invite la MRC à participer à son événement annuel du Souper du maire de Coaticook qui se tiendra le 11 février prochain à l'Épervier de Coaticook.

15.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler.

16.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

Rien à signaler.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

17.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h18.

LE GREFFIER-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)*.

Les documents relatifs à la séance sont classés sous le code 102-102, séance ordinaire du conseil du 21 janvier 2026.

Greffière et Responsable des archives
